

La formation hors temps de travail

Article 10 de la loi
du 24 novembre 2009

Ce dispositif, issu de l'article 10 de la loi sur la formation professionnelle du 24 novembre 2009, offre désormais aux salariés la possibilité d'obtenir le financement d'une formation en dehors de leur temps de travail.

1 – CONDITIONS À REMPLIR

- Vous devez :
 - être salarié (en CDI, en CDD ou en Contrat aidé),
 - justifier d'une année d'ancienneté dans votre entreprise (cette dernière doit dépendre de notre champ de compétences).

2 – MODALITÉ CONCERNANT LA FORMATION

- **La formation doit avoir une durée minimum de 120 heures et maximale d'un an ou de 1 200 heures sur 3 ans maximum.**
- La formation peut s'effectuer pendant le temps libre*, le soir, les week-ends, pendant les congés (parental, sans solde, RTT, annuel).

* La notion "en dehors du temps de travail" relève de votre responsabilité et vous restez libre d'organiser votre temps extra-professionnel. Vous veillerez à vous informer des mesures à entreprendre en cas de congé parental, congé maternité (prévenir la Caisse d'Allocations Familiales), d'arrêt maladie ou d'accident de travail (prévenir la Caisse Primaire d'Assurance Maladie)...

La formation doit s'effectuer intégralement en dehors du temps de travail.

3 – AVANTAGES

- La confidentialité : vous n'avez pas besoin de demander d'autorisation d'absence à votre employeur pour suivre la formation.

N.B. : le stagiaire de la formation professionnelle continue de bénéficier pendant le déroulement de l'action de formation d'une protection contre le risque accident du travail (article L.412-8, 2° du Code de la Sécurité Sociale).

4 – DÉMARCHES - CONSEILS

N'hésitez pas à prendre contact avec un conseiller du FONGECIF Limousin pour vous aider dans vos démarches et constituer un dossier de demande de prise en charge.



Réunion d'information collective
ou individuelle à Brive, Guéret,
Limoges, Tulle
Tél. : 05 55 79 10 78
3 bis, Avenue Garibaldi 87 000 Limoges
Tél. : 05 55 79 10 78 Fax : 05 55 77 83 22
E. mail : fongecif-limousin@orange.fr
Site : www.fongecif-limousin.com

En complément des contributions des entreprises,
ce qui représente sa principale ressource,
le FONGECIF LIMOUSIN bénéficie du soutien de :

